

Enbat

HEBDOMADAIRE
POLITIQUE BASQUE

1er février 2007

N° 1964

1,22 €

Gérard Onesta :
relance du Traité constitutionnel



**Pour l'application
de la loi**

ISSN 0294-4596



9 770294 459006



La part des choses

LE Tribunal administratif de Pau a tranché: le maire de Donibane Lohitzune n'avait aucun motif recevable pour refuser le prêt de l'auditorium Ravel à AB, qui souhaitait y organiser un débat sur la relance du processus de paix, avec, comme intervenants, Michel Rocard, Gérard Onesta et Jean-Pierre Massias. La cour a donné raison aux élus abertzale de Donibane et ordonné au maire de prêter la salle.

Devoir en arriver à saisir la justice pour une affaire aussi anodine que la mise à disposition d'une salle pour un débat, avec des personnalités connues et reconnues, en dit long sur le peu de discernement de nos grands élus. Car personne ne s'y trompe. La décision de refus n'a pas été prise par l'intérimaire qui occupe le fauteuil de premier magistrat à Donibane. Chacun sait bien qu'Alliot-Marie continue à gérer les affaires luziennes par personne interposée.

Il ne faut pas chercher les raisons du refus ailleurs que dans l'alignement inconditionnel de l'UMP sur les positions du PP. Il ne date pas d'aujourd'hui, mais remonte à la fin des années 90 où Aznar faisait figure de parangon de modernité aux yeux des leaders UMP, sonnés par la dissolution de 97 et la défaite électorale qui s'en suivit. A la même époque, les élus PP faisaient un lobbying forcené au Parlement européen et dans les couloirs de Bruxelles, pour convertir, sous couvert d'antiterrorisme, l'ensemble de la droite européenne à un anti-basquisme sans nuance. C'est ainsi que Batasuna fut déclaré terroriste par les instances de l'Union, au même titre qu'ETA.

La lune de miel entre les deux partis se poursuit, en dépit de la pitoyable tentative de manipulation de l'opinion lors des attentats du 11 mars et du départ d'Aznar. Sur ordre de Sarkozy, les élus UMP au parlement européen ont voté, comme un seul homme, contre la résolution de soutien au proces-

sus de paix en novembre dernier. On sait les contorsions de Lamassoure pour justifier l'injustifiable. Le même Sarkozy qui avait promis de revenir après sa visite comme ministre de l'Intérieur, le 20 décembre 2003, s'est d'ailleurs bien gardé de remettre les pieds au Pays Basque depuis qu'il a retrouvé Place Beauvau.

Du reste, à l'instar de leurs prédécesseurs, point n'est besoin de pousser Sarkozy, Alliot-Marie et consorts: le refus de la négociation et le recours systématique à la force sont substantiels à la droite française. Personne n'a oublié le spectaculaire assaut et le bain de sang de la grotte d'Ouvéa, entre les deux tours de la présidentielle de 1988, avec Chirac et Pons aux commandes. Sarkozy a récemment déclaré que, s'il était élu, il reviendrait sur les Accords de Matignon de juin 1988 sur la Nouvelle-Calédonie, notamment sur les dispositions concernant la consultation future sur l'autodétermination. Ni le reniement de la parole de l'Etat ni la résurgence d'un conflit ne l'effraient.

Le PP se sait en phase avec une large partie de l'opinion publique espagnole opposée à une solution négociée de la fin de la violence en Euskadi. Son attitude intransigeante est relayée par bon nombre de juges dont l'approche plus que répressive —on l'a encore constaté ces jours derniers— ne s'embarrasse guère des règles d'un état de droit. Faute de programme politique alternatif crédible, le PP s'appuie sur ces constantes pour revenir au pouvoir, sous l'œil indifférent ou complice de la plupart des gouvernements européens, et avec l'aide active des partis de droite tels que l'UMP.

Dans une Europe dont la construction institutionnelle est en panne, les partis qui privilégient la répression policière et judiciaire contre les opposants à l'uniformité ont de beaux jours devant eux. Même si un tribunal administratif sait de temps à autre faire la part des choses.

«Nou kay cassé çà»

«**D**ENA hautsiko dugu!»
Hori da franstes alderdi sozialistaren lehendakari gaiak Guadalupe, frantses departamenduan, kanpaina kari tokiko hizkuntzan igorri duen mezua-ren parte bat... Mezuaren erran nahia ikertu gabe, lot gaitezen ez ohizko egoera edo forma honi. Alabaina, gutti entzuten da tokiko hizkuntza bat frantses estatuko bizi politiko eta publikoan... Berdin Parisetik milaka kilometrotan errexago da tokiko hizkuntzen bizi araztea?

Distantziaren kontu horrek Ipar amerikako umoregile baten erantzunari pentsarazten dauku. Kazetariak galdegin zion 2001ko abenduaren 31ko bestaren kari: «*Irailaren 11ko gertakari latzak bezalakoak noiz erabiltzen ahal ditu umoregileak?*». Harek erantzunan umoreak «*distantzia*» behar zuela erran zuen. Distantzia denboraren ikuspuntutik edo/eta distantzia geografikoa. Azken distantzia horren irudizatzeko, ondoko adibidea erabili zuen: «*Ipar ameriketako kazetariak, ikus zein errex eta axola gabe aipatzen dituzten ekialde hurbilean (Palestinian, etab.) egunero gertatzen diren sarraskiak!*».

Jin gaitezen berriz franstes estatuko lehendakartzako hauteskunde kanpainara. Hastapeneko ber hautagaiak Canadako probintzia den Québec eskualdeari buruz hitz egitean goraiatu ditu askatasun eta burujabetasunaren printzipioak. Canadako lehen ministroak formula diplomatikoekin bere ezadostasuna agertu du erranez «*Historiak erakusten du ez dela batere egokia herri bateko buruzagi bat beste herri baten barne prozedura demokratikoetan inplikatzea*». Québec-eko kazetari batzuk Bill Clinton Québec-eko burujabetzaren aurka agertu zelarik holako formula diplomatiko guttiago erabiliak izan zirela azpimarratu dute...

«*Québec-tarrek dute beren geroa erabaki behar!*» erranez artikulua bukatuz.

Horiek guziek erakusten dute printzipioei buruzko eztabaida zaila dela nazio arte mailan aitzinaraztea. Kasu honetan bezala, Estatuek ez baitute maite beren barneko saltsetan auzoko estatuek sudurra sar dezaten... Aldiz, badirudi gehiengo baten nahia errespetatua izan behar dela gehienek errexxiagi onartzen dute!

Franstes egunkari ospetsuenaren web-gunean burujabetzari buruzko ateraldi horrek 200 bat irakurleren oharrak ekar arazi ditu eta Euskal Herritik etortzen ziren 2 bakarrak ditugu eredutzat hartuko! Biak ber haritik joaiten ziren eta elgar osatzen. Lehenak Frantziak aniztasun kulturala mundu osoan defendiatzen duela zion baina Frantzian tokiko hizkuntzek mespretxuaz apartuek sudurra sar dezaten... Aldiz, badirudi gehiengo baten nahia errespetatua izan behar dela gehienek errexxiagi onartzen dute!

Bi euskal herritar hauen moduan, goazen beraz Iparraldean gehiengoaren adostasuna duten gai hauen zabaltzera hautagai guzien web-orrietako eztabaida gunetan. «*M. Ou Mme la candidate, quelle est votre position sur les questions...*» Ea euskal departamenduaren galdeari buruz, euskararen ko-ofizializazioari buruz, euskal presoen Euskal Herriratzeari buruz, Laborantza Ganbarari buruz, etab. zer erantzun mota lortzen dugun...

... du pillage de conteneurs tombés du cargo en difficulté près des côtes du Devon, dans le sud de l'Angleterre, par des villageois voisins. Devant des conteneurs, les rosbifs ne se contiennent plus!

... pas tant que ça, des fiches rédigées sur l'ancien président de Greenpeace France, rallié à Ségolène, par les RG sur ordre des potes à Sarko. C'est pas Fabius ni Henu, ni le frangin à Sego, qui auraient fait des choses pareilles contre un militant de Greenpeace!

... que Sego se soit fait piéger par le chauffeur de salle de l'UMP se faisant passer pour le Premier ministre canadien. La campagne se corse!

... de la plainte déposée par Toyal Europe contre Lassalle qui a imputé l'incendie de l'usine d'Accous à la mauvaise volonté de la société japonaise. Les Nippons n'ont pas l'intention d'être bridés, ni de se laisser mener à la baguette!

... et réjouit que, pour une fois, un tribunal, saisi par AB du refus du maire de St-Jean-de-Luz de prêter l'auditorium Ravel pour un débat sur la relance du processus de paix, avec Rocard, Onesta et Massias, ait donné raison aux abertzale. «A l'avenir, je prendrai les décisions moi-même», aurait juré Peyuco.

... du double langage du PNV qui, tout en appelant les foules à manifester leur soutien à Ibarretxe, poursuivi pour avoir rencontré les dirigeants de Batasuna, lance l'Ertzaintza à la recherche des jeunes de Segi, décrétés terroristes par le Tribunal suprême de Madrid. Comment dit-on schizophrénie en euskara?

■ **Enbata**, hebdomadaire politique basque, 3 rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél.: 05.59.46.11.16. Fax: 05.59.46.11.09. Abonnement d'un an: 55€. Responsable de la publication: Jakes Abeberry. Dessins: Etxebeltz. Imprimerie du Labourd, 8 quai Chaho à Bayonne. Commission paritaire n°1010 G 87190.

L'unité agroalimentaire des produits laitiers de Mendionde est un projet stratégique très important pour le Pays Basque

CE projet revalorise le lait de vache alors que:

- le lait de vache se vend mal, paraît-il, et les supermarchés du Pays sont souvent submergés de production qui viennent de l'extérieur du Pays Basque. La production Berria a eu, il y a quelques années, une initiative heureuse (même s'il nous avons pu entendre ici ou là quelques propos négatifs sur l'image «folklorique du Pays» colportée par le graphisme des packs de lait). Il s'agissait de



«conquérir» des marchés (et, par conséquent, même s'il s'agit d'une influence faible, de freiner une hémorragie de flux financier qui partent hors du Pays). L'étape actuelle consiste à prendre place dans le marché du produit laitier élaboré.

- la transformation en fromage de vache ou mixte (fermier ou industriel) a du mal à progresser (semble-t-il).
- le prix du lait de vache stagne.
- la transformation de produits laitiers de vache est pratiquement inexistante (autrefois, sur la Côte, il y avait la laiterie St Martin...), mis à part des initiatives intéressantes mais peu développées.

Ce projet rapproche les producteurs des industriels, et contribue à l'amélioration de leurs marges:

- en termes d'économie durable, le rapprochement de la collecte de la production est un bon argument, il pourrait servir d'argument commercial sur une qualité de lait (non transporté sur des kilomètres).
- le lait sera-t-il mieux payé? Nul ne peut l'affirmer, sauf que si un acheteur surgit dans un marché, il participe naturellement à l'augmentation de la demande, donc du prix. De plus, on évoque aussi un partenariat entre le producteur et le transformateur qui se fonde sur des accords «long terme».

Pantxoa Bimboire

Ce projet est un défi hautement stratégique:

- par sa technicité: la présence d'une unité de forte technologie est toujours une opportunité pour une zone, ouverture sur des métiers plus qualifiés du type organisation de travail, méthodes, mesures, maîtrises et encadrement, contrôles, créations, études, maintenance, etc.

- par son secteur: le secteur d'activité est l'agroalimentaire, c'est encore mieux pour le Pays Basque (lire la suite de l'article...).

Récemment, un proche m'avait confié son souci de trouver un stage de six mois pour son fils, brillant universitaire de troisième cycle (écologie, eau, technologie de contrôle alimentaire... etc.). Comment peut-on répondre à ce type de demande si on refuse ce type d'opportunité... et faut-il surtout conseiller nos enfants de ne pas se lancer sur certains métiers techniques industriels?

Ce projet est ambitieux:

- quelques chiffres: investissement de 35 millions d'euros + 45 dans une deuxième tranche (le plus gros en Pays Basque dans ces dernières années).

- création de 60 postes de travail puis de 100 supplémentaires (2^e tranche).

- besoin de foncier de 15 hectares (pour 7 à 8 de construction, à cause des règles d'urbanisme et des accès et voiries (on a, paraît-il, évoqué des buts peu louables sur l'acquisition du foncier, et il me paraît ici nécessaire de rappeler que la réalité du besoin est 15 hectares).

Sa localisation:

- oui d'accord mais pourquoi là: peut être qu'effectivement, l'endroit n'est pas idéal, mais il paraît assez normal que ce type de projet soit proche des lieux de production pour privilégier les distances producteur/transformatrice pour une meilleure garantie de qualité et d'intégration.

- de plus, la liaison Hazparne-côte est relativement bonne.

- enfin, a-t-on le choix et combien de zones industrielles (de 20 à 30 hectares) sont-elles disponibles? Quel élu ou quelle communauté de commune, sur la péninsule Baiona-Garazi (+ Maule) ont été suffisamment déterminés pour ouvrir une zone de 30 à 40 hectares? Comment se fait-il que nous ne soyons pas encore prêts, pour ce type d'accueil? Comment se fait-il que, par exemple, au niveau de Kanbo, une véritable zone, digne de ce nom, ne soit pas déjà créée (alors qu'à deux pas dans

le Seignanx c'est 100 à 150 hectares de terrains industriels qui seront créés). Effectivement, nous payons le prix de nos renoncements et de notre imprévoyance collective.

Sur ce sujet, mon expérience personnelle de conseil en entreprises et de missions effectuées en Alsace, m'ont permis de me rendre compte que paysan et industrie faisaient réellement bon ménage: le pays est riche, beau, vert, les villages sont pimpants, avec une agriculture, mais aussi avec des usines aérées, techniques (par exemple: dans le ferroviaire, l'électroménager, les équipements sportifs etc.), des revenus et des activités pouvaient ainsi se compléter... Je me souviens encore avoir été frappé par les comportements et le cadre de vie de salariés de chez De Dietrich (pour ne pas les nommer). Nous aurions grand tort d'opposer et de raisonner en tout ou rien (paysan = 0 industrie).

Est-ce que tout est réglé pour autant dans les questions liées à ce projet? Sans doute non...

- les conséquences des flux de transport de produits finis: c'est une question à étudier, qui peut effectivement être pénalisante, d'autant plus que, bien que cela ait été demandé depuis au moins 35 ans, à plusieurs reprises, là où les «pénétrantes transversales» ne sont pas en place.
- le site de Garroa et sa destination prévue initialement: je ne connais pas le problème, et, dans mon esprit, je ne voudrais pas opposer l'initiative courageuse et alternative de BLE à ce projet, et je souhaite, bien évidemment, qu'une solution soit trouvée...

- l'aspect juridique: il est certain que sur un projet de cette ambition, une intervention de la communauté de commune concernée aurait été préférable, au vu des dimensions et des impacts, les décisions consensuelles auraient été préférables... Que s'est-il passé? Pourquoi les choses ont-elles été polémiques et pourquoi la création de richesse est-elle aussi problématique ici? Pourquoi l'initiative de quelques-uns a voulu faire court et «forcer» des décisions trop lentes (projet ficelé depuis mai 2006, premières délibérations municipales à Mendionde)? Est-ce la traduction en Iparalde d'un travers «français»?

Néanmoins, merci de répondre à cet article si opinions ou avis contraires ou complémentaires... et mille excuses si j'ai pu paraître trop enthousiaste.

NB: J'engage le lecteur d'*Enbata* à se procurer l'intéressante étude du secteur agroalimentaire (par le Garaipen Kontseilua).



Pour une relance du process

A la suite du rejet du Traité constitutionnel par la France et les Pays-Bas, la construction européenne est en panne. Les tenants du non au referendum du 29 avril 2006 avaient annoncé un plan B, mais on ne voit rien venir. Dans ce contexte, le document que Gérard Onesta, vice-président vert du Parlement européen et membre de la Commission des affaires constitutionnelles, vient de rendre public sous le titre explicite: Le Plan A+, Relance du processus constitutionnel européen, vient à point nommé.

Le document, consultable et téléchargeable sur le site de son auteur (www.onesta.net), se présente sous forme de quatre cahiers. Le premier, La démarche, fait l'état des lieux, étudie les différentes hypothèses et propose une possible méthodologie pour remettre le train en marche. Le second, intitulé La constitution, présente un nouveau texte constitutionnel au sortir du processus. Le troisième cahier, Le traité, décrit le nouveau traité européen à l'issue du processus. Enfin, le quatrième, Le tableau, donne le détail de la réorganisation des textes.

La réflexion de Gérard Onesta est remarquable par sa justesse et sa cohérence. Enbata a choisi de publier l'introduction du premier cahier, La démarche, et l'annexe du même document, rédigé «sur la base des positions sur lesquelles les Verts français ont souvent fait campagne, croisées avec des réflexions plus personnelles, fruit d'un long investissement dans le débat constitutionnel». On sait les positions des Verts sur l'euro-région et le fédéralisme proches de celles défendues par les abertzale. Les extraits du document que nous publions le confirment.

On ne saurait trop recommander la lecture de l'ensemble des quatre cahiers. La qualité de ces propositions confirme, si besoin était, la justesse du choix de nombreux abertzale d'Iparralde qui, aux dernières élections pour le Parlement de Strasbourg, ont choisi de soutenir la liste plurielle de Gérard Onesta, dans laquelle figurait Gorka Torre, membre d'AB.

IL y a maintenant longtemps que le train constitutionnel européen a déraillé.

L'empilement de plans pour tenter de le remettre sur rails brille par sa quantité, mais pas toujours par sa qualité. Leurs auteurs couvrent pourtant tous les registres: du fossage masqué à l'utopie généreuse mais farfelue, en passant par des thèses minimalistes qui oscillent entre cynisme calculé et efficacité très relative.

Le scénario présenté ici entend ouvrir posément une voie pragmatique, peut-être la seule viable en l'état des réalités politiques et juridiques. En contournant bien des écueils, il permettrait de déboucher dans un délai raisonnable sur l'adoption d'une première Constitution européenne que l'actualité rend, chaque jour, plus indispensable.

En l'absence désormais avérée de plan B, C ou Z, la thèse développée dans les pages qui suivent est largement basée sur le «Plan A», c'est-à-dire sur le dispositif issu de la Convention. Celui-ci s'avère, finalement, être le seul «matériau» encore utilisable. Mais ce projet initial, au ressort irrémédiablement cassé, ne peut plus aujourd'hui, en l'état, espérer arriver à terme. Pour devenir opérationnel, il doit être reformulé dans sa structure, et régénéré dans ses perspectives. Une profonde métamorphose s'opère parfois en peu de choses: le «Plan A +» entend le démontrer.

Cette proposition globale, et sans doute ambitieuse, se présente sous forme de trois cahiers indissociables. Le premier de ces cahiers expose ma démarche, évoquant l'état des lieux, étudiant les diverses hypothèses et explicitant une méthodologie complète pour une sortie de crise réaliste. Le deuxième cahier forme le nouveau texte constitutionnel tel qu'il apparaîtrait au sortir du processus. Le troisième cahier regroupe les accords européens de nature non constitutionnelle existants (politiques, procédures, protocoles), auparavant inclus dans l'ancien projet constitutionnel et qui garderaient rang de Traité.

La somme des cahiers n°2 et n°3 constitue donc le résultat de la réflexion, en décrivant —de façon enfin clairement différenciée— un nouveau projet de Constitution européenne et un nouveau projet de Traité européen. Ce texte en deux volets est le fruit d'un patient travail de «déconstruction / reconstruc-

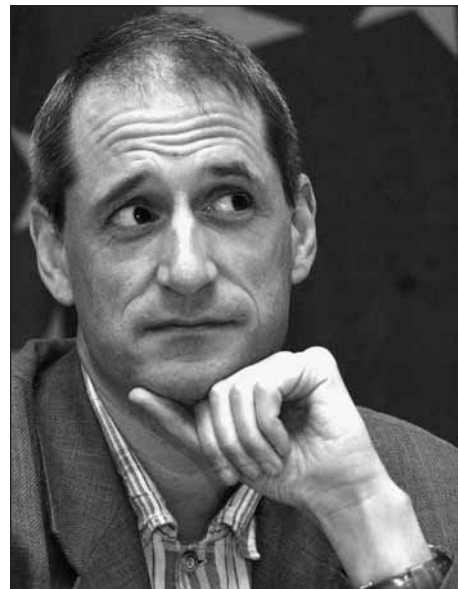
tion» basé sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe tel qu'il avait été signé à Rome le 29 octobre 2004. Ces deux cahiers reprennent toutefois fidèlement l'ensemble des dispositions de cet ancien projet de Traité constitutionnel. Comme expliqué dans le premier cahier, la seule, courte —mais sûrement décisive— modification de ce texte initial, porte sur les modes de ratification et d'évolution des deux nouveaux documents.

Conçu comme une solution «clé en main» à la cruciale question constitutionnelle européenne, ce projet pourrait être le scénario «positif»

mais encore fragile, du fait européen.

Par son intégration législative, normative et monétaire, couplée à un élargissement territorial sans précédent, l'Europe a changé de nature. Le mécano institutionnel des pères fondateurs, si essentiel qu'il fût dans le climat d'après-guerre, a fait son temps. Une ère nouvelle doit s'ouvrir et il devient clair qu'une Constitution est indispensable. Mais on ne peut se contenter du mot. Il y a Constitution et Constitution. De mauvais bricolages institutionnels peuvent empêcher toute politique progressiste, voire conforter les

tenants du productivisme le plus dévastateur. Pour les écologistes, ce texte (re)fondateur qu'ils appellent de leurs vœux doit être un outil démocratique à la mesure des chantiers qu'ils ont engagés. En cela, les échéances institutionnelles qui viennent seront cruciales. Les débats sur une dixième République française ne peuvent alors se comprendre, pour les Verts de l'Hexagone, que comme une étape vers un horizon plus large: celui de la première République fédérale européenne.



Gérard Onesta

qu'attendent —quelle que soit la position qu'ils aient prise jusqu'ici dans ce débat— tous les européens convaincus... (...)

L'exigence européenne

Si les Verts ont été de tout temps des Européens convaincus, c'est parce qu'ils ont intégré avant beaucoup d'autres sans doute —le fait que la crise de civilisation (qu'ils résumement par le terme «*crise écologique*») ne peut être résolue à l'échelle des États Nations actuels (l'égoïsme de ces derniers étant d'ailleurs souvent à l'origine des déséquilibres). Les ravages de la mondialisation économique et sociale, comme ceux de la pollution, exigent, pour être contrés, des «*outils globaux*», au minimum de taille continentale. La construction européenne a, par ailleurs, montré qu'elle pouvait être un puissant facteur de paix entre les pays qui y participent, comme l'a prouvé le demi-siècle qui s'achève. Pour les Verts, toute réflexion institutionnelle, locale ou nationale, doit donc prendre en compte l'émergence, profonde

Une Europe comprise et appréciée, donc proche

Les Verts sont européistes. C'est un fait. Mais c'est parce qu'ils sont —en même temps— fédéralistes et régionalistes, que leur vision européenne prend toute sa mesure et tout son sens.

Car l'Europe, pour nécessaire qu'elle soit, ne sera acceptée que si elle est vécue comme un «*objet*» proche, compréhensible, respectueux de chacun. Or le risque subsiste de voir l'émergence d'un nouveau centralisme bruxellois qui succéderait en plus démesuré (vu du côté hexagonal), à son avatar parisien. Pour y répondre, les Verts français ont établi que notre continent ne pourra se bâtir durablement que si ses «*cellules territoriales constitutives*» étaient perçues comme proche des gens —donc de taille réduite— et dotées de réels pouvoirs sur lesquels le citoyen pourrait agir. Pour cela, ils ont opté pour la région, territoire culturellement cohérent, suffisamment ample

Stratégies politico-militaires



ETA annonçant le 22 mars 2006, le cessez-le-feu prenant effet le 24 à minuit.

Parenthèse ?

L'attentat de Barajas était, dans la logique de ses auteurs, un avertissement donné au gouvernement espagnol parce qu'il ne respectait pas les accords bilatéraux qui ont précédé le cessez-le-feu d'ETA. Il fut précédé par deux signaux d'alerte, l'acte d'Ohiartzun (trois Etxarras tirant une salve en l'air) et le vol des armes à Nîmes, qui lui était une première parenthèse d'avertissement dans le cessez-le-feu (dans les fameux accords le précédant, ETA se serait engagé à ne pas réaliser d'opérations d'approvisionnement en armes et en explosifs). Eux-mêmes viennent après la déclaration institutionnelle lue par Zapatero en juin 2006, qui ne semble pas conforme au texte pacté. Ils sont parallèles à la poursuite de la

répression policière et judiciaire contre la mouvance de Batasuna en Hegoalde et viennent également sanctionner les changements qu'aurait apportés le PSOE dans le schéma prévu pour la mise en place de la fameuse "Table des partis politiques".

▼

*Barajas aurretik, Zapaterok,
egin nahi ez zuena
edo ezin egina zuena
Barajas eta gero
nahiko du egin...
edo egiten ahalko du?*

L'attitude de Zapatero jusqu'à aujourd'hui semble montrer qu'il a pour l'instant reçu le message de Barajas comme tel (comme un avertissement, une parenthèse et non comme une rupture du cessez-le-feu), ce qui n'empêchera pas son gouvernement de manier encore plus la répression dans les mois à venir (qualification de Jarrai-Segi comme organisations terroristes, probables opérations à venir contre ETA, etc.) pour montrer qu'il ne fait pas preuve de faiblesse.

La question à laquelle ces mêmes mois à venir vont sans doute apporter une réponse est la suivante : a-t-il désormais la marge de manœuvre suffisante (face à un PP mais également par rapport aux secteurs internes du PSOE hostiles au processus) pour continuer dans une telle



attitude ?
Pourra-t-il et
voudra-t-il
faire après
Barajas ce
qu'il ne sem-
blait pas pou-
voir ou vou-
loir faire

avant ? Et donc quelle aura été la portée
réelle (au delà des intentions de ses
auteurs) de l'attentat de Barajas ?



*Nous continuons
dans le même schéma
politico-militaire
où la direction militaire,
clandestine
conditionne sinon définit
la stratégie du mouvement public.*

Continuité...

L'attentat de Barajas et le communiqué
de revendication qui l'a suivi ne posent
pourtant pas que des questions, ils vien-
nent préciser comment le processus est
géré côté abertzale. Nous sommes loin du
schéma d'Anoeta dans lequel ETA se con-
tente de discuter avec les gouvernements
concernés des aspects concernant le sort
des prisonniers et réfugiés politiques bas-
ques ainsi que celui des autres victimes
du conflit, pendant que les mouvements
sociaux et politiques s'occuperaient des
aspects politiques.

Dans son communiqué, ETA exprime
clairement que son cessez-le-feu est con-
ditionné à un accord politique négocié
avec le gouvernement espagnol. De ce
que l'on peut en savoir, il s'agirait d'une
sorte de déclaration de Downing Street
light accompagnée d'un cadre donné de
dialogue politique.

Bref l'enjeu central du maintien ou non
du cessez-le-feu n'est pas la tenue et le
respect d'un calendrier échelonné de rap-
prochement puis de sortie des prisonniers
politiques basques, et la légalisation des
organisations politiques de la gauche
indépendantiste, mais la symbolique poli-
tique dans laquelle va s'inscrire cette fin
de la lutte armée (je dis symbolique car je
ne crois pas aux déclarations d'intentions
des différents gouvernements, mais à la
nature concrète des rapports de forces à
tel ou tel moment et à ce qu'ils permet-
tent réellement).

Nous continuons donc dans le même
schéma politico-militaire où la direction
militaire, clandestine conditionne sinon
définit la stratégie du mouvement public.

...et entêtement dans l'échec ?

Ce schéma qui a causé l'échec du pro-
cessus de Lizarra-Garazi pourra-t-il per-
mettre de mener à bien celui qui est en
cours aujourd'hui ?

N'aurait-il pas mieux valu, dès l'époque
de Lizarra-Garazi en finir avec ce schéma
et faire vraiment confiance en la capaci-
té du mouvement public à gérer seul la
suite des événements ?

Je reste persuadé que le mouvement
public aurait pu engendrer un rapport de

forces global, face aux 2 Etats, bien plus
grand que celui qu'ont généré le schéma
politico-militaire et la direction clandesti-
ne de la stratégie pendant ces sept der-
nières années.



*Je reste persuadé
que le mouvement public
aurait pu engendrer
un rapport de forces global
bien plus grand
pendant ces sept dernières années.*

Je crois que le maintien de ce schéma
politico-militaire et de ce mécanisme de
direction clandestine gêne aujourd'hui
considérablement la composition d'un
front abertzale et d'une stratégie souve-
rainiste civile adaptée aux réalités de
notre époque, et retarde d'autant d'anné-
es la mise en place du rapport de forces
dont nous avons besoin à ce niveau.

Et pour ce qui concerne le Pays Basque
Nord, je me pose la question suivante : le
retour ou l'apparition de certains slogans,
concepts, propositions, discours ou
actions visant à interpeller l'Etat français
annonce-t-il un retour à une stratégie
politico-militaire en Iparralde ? Si tel est
le cas, tout le monde a-t-il bien conscien-
ce de toutes les conséquences humaines
et politiques de ce que cela suppose pour
les années à venir ?



Passants filmés par une caméra de sécurité de l'Aéroport de Barajas le 30 décembre 2006... au moment de l'explosion.

Titanic

Muntx

"Nungotarra ote zira?"

- Ni? Alkoholikoa naiz!"

Hau izan zen "Casablanca" filman, Humphrey Bogarden erantzun bitxia: gerla garaian kokatzen den filma mitiko hortan, bere ilusio guztiak galdu ditu eta zinikoa bilakatu da. Erranaldi famatu horri pentsatzen ari nintzen, abenduko azken orduetan, Saint Estephe arno xoragarri baten olerki likidoa jastatuz. Bezperan, nere itxaropena aparkaleku suntsitu baten azpian lehertua izan zen.

Nik ere alkoholikoa bilakatzeko erabakia hartu nuen beraz. Deserta tenorean, ez nintzen gehiago gose: nere platan, urtzen ari zen izozkiak geografia aldakor bat marrazten zuen: vanillako horma-mendi batek txokolate bixkotxazko "titanic" bat hondatzen zuen. A! Titanic: istripua gertatu zelarik, gehienak ur-untziko dantzalekuan gelditu ziren, egoeraren larritasuna ez ikusiz. Bertze batzuek aldiz, bururaino lan egin zuten egoeraren hobetzeko, ondokoak lagunduz. Gutti bortitzak bilakatu ziren: indarkeriarekin, jende gehienak salbatzen ahalko zituztela pentsatzen baitzuten.

Bat-batean, dena argitu zen nere baitan. Gu hemen iparralde madarikatu honetan "Titanic" uruntzian gaude: piku-tarat goaz emeki emeki. Gure "itsasuntzia" hondatzen ari delarik, biztanleen erreakzioak desberdinak dira: gehienek ongi pasatzen dute (hemengo bizi kalitatea gorapatuz) asko arazoetan itotzen dira (bizilekua eta lana aurkitzeko). Bertze batzuek militantzia politikoa salbatzen dute beren burua. Gutti batzuek armak hartzen dituzte, ez baitute beste aterabiderik aurkitzen!

Eta badira ere, egiazko militanteak gaitzitzen dituzten ni bezalako fedegabe-koak: gure "Titanic" delako ostatuetan goxoki ari girenak mozkortzen...

"Abertzalea zira, quand même? Ezetz? Euskalduna bederen?"

Holakotan, galdera egin dautan tipoa begiratuko nuke eta gogotik erranen nioke:

"Ni? Ez... Alkoholikoa naiz..."

□

PATXI BELLY

La libre concurrence... ne fait pas le bonheur



Optique financière : produire à moindre coût pour verser de gros dividendes aux actionnaires

Nous avons vu la semaine dernière que le libre jeu de la concurrence a notamment poussé les entrepreneurs à déplacer leurs moyens de production vers les pays où la main d'œuvre est la moins coûteuse.

"Ma Mondialisation", documentaire réalisé par Gilles Perret ⁽¹⁾ raconte cette phase récente du capitalisme qui met en concurrence des producteurs du monde entier.

Ce phénomène entraînant les délocalisations est expliqué à travers le regard plutôt atypique d'un chef d'entreprise de la vallée de la mécanique de précision en Haute Savoie.

Le documentaire fait le parallèle entre - un patron fier de s'être implanté en Chine car "c'était le seul moyen de préserver les emplois dans la vallée" - et les autres entreprises du même secteur toutes rachetées par des fonds de pension étrangers qui privilégient la rentabilité immédiate à l'investissement ce qui entraîne des licenciements et des délocalisations.

Le film montre que les fonds de pension puisent dans les profits réalisés par

les entreprises, non pas pour réinvestir dans l'outil de production mais pour rémunérer au mieux l'argent qu'ils ont placé dans ces entreprises.

Dans une optique industrielle, il faut produire efficacement pour vendre et faire du profit puis utiliser ce profit pour investir afin de produire plus encore et surtout à moindre coût par produit afin d'être compétitif. Dans une optique financière, il faut produire à moindre coût pour accroître les profits et verser de gros dividendes aux actionnaires.

Licenciements et perte décisionnelle au sein de leur propre entreprise... Les ouvriers comme les patrons pâtissent de cette situation qui n'est pas propre seulement à l'industrie haute savoyarde mais bien à ce marché globalisé qu'est devenu notre planète.

□

⁽¹⁾ Réalisateur haut-savoyard. Après T.I.R.-TOI DU MONT BLANC consacré aux opposants au retour des camions à Chamonix et 8 CLOS A EVIAN consacré au G8 d'Evian, MA MONDIALISATION est son troisième film consacré à la politique et l'économie mondiales.

Lexique

Délocalisation :

Au sens strict désigne le transfert dans un pays étranger d'activités de production de biens ou services destinés à être ensuite importés en France pour y être vendus ou utilisés dans le processus de production.

Rentabilité :

A la forme d'un taux ou d'un ratio financier indiquant le rapport mathématique entre un résultat obtenu et les moyens en capital mis en œuvre pour l'obtenir.

Fonds de pension :

Plans de retraite par capitalisation d'épargne, souscrits à titre individuel ou dans un cadre collectif (entreprise, branche, etc.) Le principe consiste à accumuler des droits personnels qui seront liquidés au moment de la retraite sans dépendre de la solidarité intergénérationnelle. Les fonds de pension placent l'argent ainsi épargné sous forme de participation au capital d'entreprises en achetant une grande part d'actions de ces entreprises ce qui leur permet de siéger au Conseil d'Administration des dites entreprises et d'en exiger une forte rentabilité.

"Fast Food Nation"

Critique des dégâts de l'industrie agro-alimentaire sur la santé et l'environnement

Le Film

USA - 2006 - 1h54 - Comédie Dramatique, de Richard Linklater.

Le régime alimentaire d'une nation peut en révéler plus sur elle que son art ou sa littérature. Un quart environ de la population adulte des Etats-Unis se rend tous les jours dans un fast food. L'industrie du fast-food a réussi, sur une période relativement courte, à transformer non seulement le régime alimentaire américain, mais également les paysages, l'économie, la main d'œuvre et la culture populaire dans de nombreux coins de la planète.

Qu'on en consomme deux fois par jour, qu'on essaie de l'éviter ou qu'on n'ait jamais mordu dans un hamburger, le fast-food et ses conséquences sont devenus incontournables.

"Fast Food Nation" est en fait l'adaptation du livre d'Eric Schlosser. Ce film nous présente le responsable marketing de la chaîne des Mickey's Fast Food Restaurants, au moment où de la viande contaminée a été découverte dans les stocks de steaks surgelés du fameux Big One, le hamburger vedette de la marque. Quittant ses confortables bureaux de Californie du Sud,



Le film politique le plus indispensable depuis "Fahrenheit 9/11" (The New York Times)

2007ko otsailaren 13an,
asteartearekin gaeko 18:00tan,
Donibane Lohitzuneko
Rex Cinéma gelan
Ondotik eztabaida Slowfood elkarte
eta Idoki-ko ekoizleekin

l'homme du marketing va découvrir les abattoirs et leurs employés immigrés, les élevages surpeuplés et les centres commerciaux de l'Amérique profonde et que ce sont les consommateurs qui se font bouffer par l'industrie du fast food et non l'inverse !

La soirée-débat

Le mardi 13 février à 18h00, au Cinéma Rex de Saint-Jean-de-Luz, la projection du film sera suivi d'un débat avec des membres de l'association Slowfood (www.slowfood.fr) et des producteurs d'Idoki.

Le débat portera sur les excès de l'industrie agroalimentaire et la "mal bouffe". Mais, les intervenants expliqueront aussi qu'il est très facile de bien manger, avec des produits propres, sains et d'ici ... pour le même prix !

Après le débat, il est possible de continuer la discussion autour d'un bon repas :

Le restaurant Olatua préparera un menu à 14€ avec des produits venant directement des fermes du Pays Basque (grâce aux producteurs faisant partie d'Idoki).

Attention : la réservation est obligatoire au 05 59 51 05 22 avant le vendredi 9 février.



L'Agenda de la Fondation

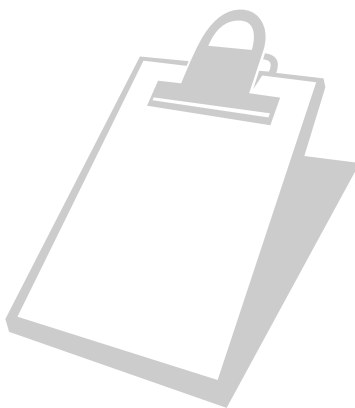
PUBLICATION DE LA FONDATION

«La vie, la santé, l'amour, sont précieuses, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?» déclarait la présidente du Medef, Laurence Parisot.

En guise de réponse, vous trouverez une série d'arguments et d'exemples issus du mouvement anti-CPE qui montrent que la libéralisation et la précarisation ne sont pas une fatalité.

Où ?

Dans le Gai Monografikoa de janvier 2007 publié par la Fondation et disponible gratuitement à nos locaux ainsi que sur notre site www.mrafundazioa.org.



Fondation Manu Robles-Arangiz Institutua
20, Cordeliers karrika
64100 BAIONA
☎ + 33 (0)5 59 59 33 23
ipar@mrafundazioa.org
www.mrafundazioa.org

Zuzendaria
Fernando Iraeta
Ipar Euskal Herriko arduraduna
Txetx Etcheverry
Aldaren koordinatzailea
Xabier Harlouchet



Le statut constitutionnel européen

pour permettre des expérimentations économiques, sociales, culturelles ou environnementales fortes, mais aussi suffisamment réduit pour être un relais de proximité pertinent entre le citoyen et le niveau fédéral européen. Il faut noter que nombre d'États membres actuels de l'Union sont de fait, de par leur faible superficie, des «régions» au sens écologiste du terme.

Rappelons que le fait régional, en plein épanouissement dans toute l'Europe, ne recoupe pas toujours les frontières étatiques actuelles. Du Pays Basque à la Laponie, en passant par la Catalogne, les régions alpines ou rhénanes, des coopérations transfrontalières s'affirment, ou des réalités politiques et culturelles existent depuis longtemps. Le mot «région», doit donc être compris au sens large «d'euro-région» c'est-à-dire impliquant un maillage territorial redéfini, dans le dialogue, par la réalité humaine et politique, maillage qui pourra être sensiblement différent de celui hérité des guerres passées ou des jacobinismes présents. Les Verts comprennent donc l'Europe non comme un rassemblement d'États qui, par intérêt marchand bien compris, déléguerait certains pouvoirs à un «*machin*» lointain et incontrôlé, mais bien comme un projet de civilisation unissant, dans le développement soutenable, des peuples ancrés dans des régions cohérentes (dont certaines frontières seraient à redéfinir, le cas échéant, par un processus de dialogue citoyen) et solidaires entre elles.

Un bicamérisme clair, garant de la cohérence du projet

En termes constitutionnels, la fédération et les régions —ou, pour décliner un des slogans écologistes favoris, le global et le local— dictent à l'évidence une organisation bicamérale. Cela traduit en rouages institutionnels cette volonté de «*marcher sur deux pieds*»: le «*piéd de l'Union*» qui —c'est bien connu— fait la force, et le «*piéd de la proximité*» qui fait tout le reste: respect et protection de la diversité culturelle, capacité d'initiative connectée à la réalité du terrain, possibilité réelle de contrôle citoyen des politiques, etc. C'est cette dualité «*unité / différences*» qui fonde le fédéralisme soutenu par les Verts.

Pour incarner les forces centrifuges et centripètes qui animent toute société, la représentation électorale des citoyens européens doit donc se faire au travers de deux assemblées partageant le pouvoir législatif: la première, la Chambre basse, incarnant la «*richesse de l'Union*», la seconde, la Chambre haute, la «*richesse de la diversité*». Les Verts reprennent la sage tradition qui dit que la Chambre basse, incarnant par définition mieux le projet commun que la Chambre haute, a le dernier mot en cas de désaccord entre les deux assemblées. Par

ailleurs, à cause du rôle spécifique de chaque Chambre, la logique impose que chacune d'elles soit désignée sur un type de circonscription cohérent avec sa fonction.

À la notion d'unité est attaché le principe de solidarité. Celui-ci implique l'assistance mutuelle, la mise en commun d'expériences, le partage des richesses et des progrès, le développement harmonieux et concerté. Il indique également l'interdiction pour un individu ou un groupe d'individus de pratiquer des activités pouvant nuire à tout ou partie de la collectivité (dumping social ou fiscal, développement non soutenable, activités belliqueuses...). La mise en pratique de ce principe de solidarité implique la reconnaissance d'un droit d'ingérence dont les modalités de décision et d'application sont à définir avec soin pour se garder de tout abus.

À la notion de diversité est associé le principe de subsidiarité. Ce dernier régit la répartition des compétences entre les niveaux fédéral et régional, et indique que les décisions doivent être prises de manière décentralisée au niveau de compétence, de connaissance et de suivi optimal. Ainsi on ne délègue pas au niveau supérieur ce qui peut être convenablement traité au niveau directement concerné. On peut donc concevoir des prérogatives exclusives de niveau fédéral ou de niveau régional, et d'autres qui seraient partagées entre régions et fédération.

Le couple «*solidarité / subsidiarité*» fait donc logiquement écho au couple «*fédération / région*». Intégrer cette dualité permanente est essentiel pour qui veut comprendre le système institutionnel conçu par les écologistes. Nous sommes là face à une sorte de «*yin et yang constitutionnels*». Un élément ne peut aller sans l'autre: la subsidiarité sans la solidarité n'est que la juxtaposition des égoïsmes, et la solidarité sans la subsidiarité c'est le risque évident du centralisme et de la perte de la diversité.

La primauté du législatif

Le Peuple est souverain. C'est donc lui, et par délégation son représentant le plus direct, le législatif (désigné au suffrage universel, direct, libre et secret) qui a la primauté dans l'architecture institutionnelle. Ceci est renforcé par le fait que le législatif crée la Loi qui régit l'ensemble des autres pouvoirs. Une Constitution Verte est donc, par essence, «*parlementariste*».

Il faut cependant se garder des travers du parlementarisme, surtout s'il est couplé, comme le préconisent les Verts, à un mode de scrutin proportionnel. Des dispositions constitutionnelles qui ont fait leurs preuves en Allemagne, en Scandinavie ou au Benelux, prouvent que l'on peut tout à fait conjuguer représentativité, légitimité et stabilité.

En symétrique, il convient de dénoncer le risque du «*présidentialisme*». À ceux qui invoquent le «*modèle français*» en proposant l'élection d'un Président européen au suffrage universel direct, il faut rappeler toute la perversion du système. En France, où le peuple «*choisit son Chef*», on ne demande plus à un politique «*ce qu'il pense*», mais «*pour qui il roule*», dans l'optique du scrutin dit «*majeur*» qui marginalise tous les autres, celui de la présidentielle. Cela induit d'abord une confusion hiérarchique entre législatif et exécutif. Cela réduit ensuite l'essentiel du débat politique à de médiocres guerres de boutiques, et ne fait souvent émerger au final (en France comme ailleurs) que des personnalités dont on peut se demander si elles représentent vraiment la forme la plus aboutie du genre politique...

On peut comprendre la volonté d'incarner une politique par le choix d'une personnalité ou d'un groupe de personnalités, mais c'est au moment de l'échéance législative, quand des projets de société s'affrontent, que cela doit être fait, comme cela se pratique quasiment partout dans l'Union européenne. À l'évidence, ce ne sont pas les modèles qui manquent pour épargner à l'Europe un type d'élection plébiscito-bonapartiste, qui reste le mal institutionnel hexagonal.

Essai d'architecture institutionnelle

En schématisant à l'extrême, une Constitution européenne vue par les Verts pourrait intégrer des éléments proches de ceux qui suivent:

La Constitution est un texte élaboré par un organe constituant, et ratifié par scrutin populaire direct (selon un système de

La séparation des pouvoirs doit être effective. Toujours proclamé, ce principe est peu respecté par la plupart des constitutions qui, de fait, concentrent une bonne part des droits législatifs et judiciaires dans les mains de l'exécutif, lui-même souvent incarné par une seule personne. Par ailleurs, plus de deux siècles après Montesquieu qui distingua le législatif, l'exécutif et le judiciaire, il est nécessaire de reconnaître l'émergence d'un puissant quatrième pouvoir: l'Information. Car un débat non pluraliste n'est pas un débat, et une démocratie non éclairée n'est pas une démocratie. Le rôle du législatif est d'élaborer la loi. Le rôle de l'exécutif est de prendre toute disposition pour appliquer la loi. Le rôle du judiciaire est de faire respecter la loi. Le rôle de l'information est de permettre le débat réel et permanent pour faire évoluer la loi. La constitutionnalisation du rôle des médias n'a bien évidemment pas pour but de contrôler la Presse, mais —tout au contraire— de garantir dans la Loi fondamentale, à la fois sa liberté et son pluralisme. En tout état de cause, il faut éviter que des représentants d'un autre pouvoir (législatif, exécutif ou juridique) ne puissent contrôler tout ou partie d'un ou plusieurs médias. Il faut aussi s'attacher à permettre la coexistence d'un service public pluraliste et performant, et des initiatives privées dont la taille, tous supports médias confondus, ne devra pas dépasser un certain seuil de concentration.

Le pouvoir législatif est composé de deux Chambres élues pour 5 ans au scrutin universel direct, secret et de type proportionnel. Cette représentation bicamérale est garante de l'équilibre entre les principes de solidarité et de subsidia-



Le Parlement européen de Strasbourg

double majorité de type «*helvétique*»: majorité de votants + majorité de territoires). Elle comporte en préambule une ambitieuse Charte des droits fondamentaux (individuels et collectifs). Cette Charte fonde le modèle de civilisation, empêche les dérives de régime ultérieures en fixant des lignes éthiques infranchissables, et est également, par son caractère contraignant, un moyen de recours juridique direct de chaque citoyen.

La Chambre basse (le Parlement) représente la richesse de l'union, le Peuple dans son ensemble par-delà les spécificités de chacun. Pour cela, ses représentant(e)s ne peuvent pas être rattaché(e)s à telle ou telle partie d'un territoire (qu'ils (elles) finiraient par privilégier au détriment des autres) et sont donc élu(e)s dans une circonscription unique qui est l'ensemble du territoire de

(Suite page 10)



Pour une relance du processus constitutionnel européen



(Suite de la page 9)

l'Union qu'ils (elles) incarnent. La Chambre haute (le Sénat) représente la richesse de la diversité, les entités territoriales fédérées. Ses représentant(e)s sont les garant(e)s des spécificités des territoires dont ils (elles) sont issus; leur circonscription recouvre donc exactement l'entité territoriale qu'ils (elles) représentent et à laquelle ils (elles) sont directement rattaché(e)s.

La Chambre basse, le Parlement européen, pourrait ne compter que 250 sièges. Pour mieux incarner l'Union, il est donc élu sur listes transnationales. Il succède au Parlement européen actuel, avec, pour chaque famille politique, la cohérence du projet à l'échelle continentale en plus. La Chambre haute, le Sénat européen pourrait compter 750 membres (car il y a des centaines de régions à représenter dans une Europe élargie). Ce Sénat est élu sur circonscriptions euro-régionales en tenant compte de leur poids démographique respectif, tout en pondérant le nombre de sièges pour que les «*petites régions*» soient, grâce à un bonus, convenablement représentées. Ce Sénat fusionne et remplace les organes actuellement en charge de représenter la diversité au niveau européen: le Conseil de l'Union européenne (Conseil des ministres), le Comité des régions, et la COSAC (Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires).

Les deux chambres réunies en un Congrès de 1.000 membres peuvent modifier la Constitution à une majorité qualifiée. Dans ce cas, pour assurer l'égalité de poids entre les deux assemblées, la voix de chaque membre du Parlement européen compte triple. Sur proposition du Congrès, un référendum européen — toujours avec un système de double majorité de type «*helvétique*» — peut aussi permettre d'amender la Constitution.

Le pouvoir législatif a droit de proposition législative et d'initiative référendaire. L'Exécutif ne peut dissoudre le Législatif qui tient en ligne directe son pouvoir du Peuple (la dissolution du Législatif ne peut donc intervenir que par auto-dissolution ou suite à un référendum). Le pouvoir législatif peut également être exercé directement par le Peuple par le recours au référendum (d'initiative populaire ou parlementaire).

tion de ce collège gouvernemental est approuvée par le Parlement européen sur proposition d'un chef de ce gouvernement européen préalablement désigné par ce Parlement. Cette personne dirigeant le gouvernement de l'Union prend le titre de Président(e) européen(ne). Tous les ministres fédéraux sont révocables nominativement pour faute par le Parlement ou le (la) Président(e).

citoyen(ne) peut saisir directement la Cour suprême, s'il (elle) estime que ses droits constitutionnels sont bafoués.

Des dispositions constitutionnelles annexes fixeront les règles démocratiques générales: non-cumul de mandat, parité homme / femme, statut de l'élu(e) et des formations politiques, financement de la vie politique, transparence des fonctions publiques, etc.

Face à l'in vraisemblable empilement de collectivités territoriales actuelles, les Verts français ont opté pour un recentrage sur trois niveaux clés: le local (commune / pays), le régional (avec disparition du département), le fédéral (de niveau européen). Cela sous-entend le dépassement des États Nations qui ont été (avec les heurs et malheurs que l'on sait) le niveau de référence des deux derniers siècles. Ceci ne pourra être que librement consenti, c'est-à-dire lent, pondéré et apaisé. En d'autres termes, il n'est donc pas à l'ordre du jour «*d'abolir la France*» (ni tout autre État Nation), surtout tant que les protections ou les services qu'elle offre avec plus ou moins de réussite (sécurité, santé, protection sociale, régulation économique...) ne seront pas durablement et mieux assurés par un autre niveau territorial. Ce paisible dépassement des États actuels, au profit d'un état fédéral continental, devrait être la simple résultante de la montée en puissance des régions (dépassement par le bas) et de l'intégration européenne (dépassement par le haut). Enfin, la construction de l'Europe ne peut se concevoir que dans l'émergence parallèle et pacifique d'autres entités continentales avec lesquelles l'Europe engagera des relations solidaires, et ce dans le cadre d'une ONU enfin démocratique, c'est-à-dire au fonctionnement profondément modifié.

Gérard Onesta



La question soumise à référendum ne peut toutefois porter atteinte aux droits fondamentaux inscrits dans la Charte-préambule.

Le pouvoir exécutif est collégial. Il doit incarner la cohérence du projet politique porté par une majorité déclarée (absolue ou relative) au sein du Parlement européen. Ce Gouvernement européen a donc une «*couleur politique*» affirmée et assumée, ce qui le différencie de l'actuelle Commission européenne qu'il remplace. Aucune exigence n'est faite quant à la nationalité ou au nombre de ses membres (ce dernier devant rester raisonnablement restreint) qui prennent le titre de «*Ministre fédéral*». Leurs compétences politique et technique, leur impartialité, leur probité sont les seules qualités requises. La compo-

sition de ce collège gouvernemental est approuvée par le Parlement européen sur proposition d'un chef de ce gouvernement européen préalablement désigné par ce Parlement. Cette personne dirigeant le gouvernement de l'Union prend le titre de Président(e) européen(ne). Tous les ministres fédéraux sont révocables nominativement pour faute par le Parlement ou le (la) Président(e).

tion de ce collège gouvernemental est approuvée par le Parlement européen sur proposition d'un chef de ce gouvernement européen préalablement désigné par ce Parlement. Cette personne dirigeant le gouvernement de l'Union prend le titre de Président(e) européen(ne). Tous les ministres fédéraux sont révocables nominativement pour faute par le Parlement ou le (la) Président(e).

L'exécutif a droit de proposition législative et, sous certaines conditions, d'initiative référendaire. On peut envisager que dans une période de transition historique, accompagnant l'émergence du fait régional, l'instance regroupant les chefs d'État et de gouvernement des États Nations actuels (le Conseil européen) pourrait rester un organe de conseil auprès du Président de l'Union. Le pouvoir judiciaire est exercé par une justice fédérale, indépendante des autres pouvoirs et fondée sur un droit européen unifié en alignant le droit commun sur le droit national existant le plus avancé. Une Cour suprême fédérale, désignée par le Congrès (selon des modalités à définir), est chargée de faire respecter la Constitution. Chaque

Un pas décisif dans la résolution du conflit

LA dernière pierre d'achoppement sur le chemin de la paix en Irlande du Nord est en passe de disparaître. Jusqu'à présent, le Sinn Féin avait toujours refusé de reconnaître l'autorité de la police d'Irlande du Nord (PSNI), héritière directe de la tristement célèbre Royal Ulster Constabulary (RUC), force de répression utilisée pendant des décennies par les unionistes protestants à l'encontre des catholiques. Dimanche 28 janvier, la conférence nationale (ard fheis) du parti républicain, réunie à Dublin, a accepté de reconnaître la légitimité de la PSNI et d'accepter de participer aux instances dirigeantes de la police provinciale.

Il s'agit là d'un moment historique dans le processus de paix. On peut aisément

comprendre les réticences des républicains pour avaliser une police dont le passé répressif a laissé des traces indélébiles dans de nombreuses familles catholiques et qui est toujours largement contrôlée par les unionistes. Récemment encore, des révélations ont confirmé que le RUC avait couvert des assassinats perpétrés par les paramilitaires protestants. Mais en se pliant à cette condition posée par le Parti unioniste démocratique (DUP) de l'intransigent pasteur Ian Paisley, le Sinn Féin ouvre la voie à un partage du pouvoir en Ulster entre unionistes et républicains, et aux mesures concernant le transfert de Londres à Belfast, d'ici à mai 2008, des pouvoirs de police et de justice.

A Londres, Tony Blair s'est félicité de



La réconciliation?



■ **Filipe Aska!** On devrait connaître ce 1^{er} février la décision du juge d'Application des peines concernant la libération conditionnelle de Filipe Bidart. On sait que le Procureur s'était montré hostile à cette mesure, évoquant la présence d'ETA dans la région de Béziers où Filipe a trouvé un employeur, et préconisant plutôt une semi-liberté, pour plus tard. Afin de soutenir Filipe, ses amis avaient appelé à manifester à Bayonne le 27 janvier. Un millier de personnes a défilé pour réclamer la sortie de Filipe, après 19 ans de prison.

■ **Borroka.** La violence urbaine prend diverses formes: attaques de sièges du PSOE, cocktails Molotov contre le Tribunal de Donostia, nombreux distributeurs bancaires plus ou moins dégradés, coupures de circulation routière, relais Euskatel endommagés, ainsi qu'une fourgonnette de Telefonica. Dans certains cas, ces violences viennent en réaction à des charges brutales de la police, et à des arrestations, comme à Iruña, Lekeitio, Markina, Mungia. Mais aussi à cause de la sentence du Tribunal suprême déclarant, le 20 janvier, Segi «terroriste». Le climat se prête à la kale borroka.

■ **Ibarretxe polisson.** A la veille de la convocation du Lehendakari Ibarretxe devant le Tribunal supérieur de justice du Pays Basque, les partis PNV, EA, EB, Aralar, appelaient à manifester dans les rues de Bilbao, sur le thème: «*En défense de nos institutions*». Le Président du PNV, Josu Jon Imaz, s'est dit déçu de l'attitude du PSE qui ne s'était pas joint à l'appel. C'est le 30 janvier qu'Ibarretxe doit être inculpé de délit de «*désobéissance*», pour avoir rencontré en 2006 les représentants du parti interdit Batasuna.

Cela ne l'a pas empêché de se réunir le 22 janvier, pour la deuxième fois depuis l'attentat de Barajas, avec les deux membres de la commission négociatrice de Batasuna, Arnaldo Otegi et Rufi Etxebarria.

■ **Pas de pitié pour Iñaki.** Contre l'avis du Parquet, qui prônait une peine atténuée à effectuer à la maison, les juges de l'Audiencia nacional ont décidé le 26 janvier de maintenir Iñaki de Juana en prison. Il continuera même à être alimenté de force à l'hôpital madrilène où il se trouve actuellement. Le 29 janvier, Iñaki en était à son 84^{ème} jour de grève de la faim.

■ **Deux extradables.** Le Procureur général de la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Pau a requis le 23 janvier la remise à l'Espagne de Garikoitz Etxebarria et Asier Lariñaga, arrêtés le 9 janvier à Ascain. La Cour devrait faire connaître sa décision le 30 janvier. Les deux extradables, poursuivis par un Mandat d'arrêt européen espagnol, étaient soutenus dans l'enceinte du Palais de justice par une soixantaine de compatriotes.

■ **Garzón à Otegi.** Le juge Garzón réserve parfois de bonnes surprises. Le 25 janvier, il a rendu une Ordonnance par laquelle il se refuse à ouvrir une information contre Arnaldo Otegi, pour «*désobéissance*». Des associations de victimes avaient en effet sollicité des poursuites pour la conférence de presse tenue par des représentants de l'ex-Batasuna, au lendemain de l'attentat de Barajas. Le juge a estimé que son appartenance à Batasuna n'enlève pas à Otegi le droit de s'exprimer.

ELB interpelle le Crédit Agricole

MONSIEUR le Directeur, Nous, les paysans militants du syndicat agricole ELB, nous avons découvert avec stupéfaction et colère par la suite, au sein de l'agence du Crédit Agricole de St-Palais, qui est sous votre direction, la mise en place d'un service d'agence immobilière.

Nous dénonçons l'attitude irresponsable de notre banque agricole. Nous sommes persuadés que vous pouvez très facilement retirer ce service puisqu'il n'a débuté que depuis un mois. Pour nous, paysans, le Crédit Agricole doit rester la banque qui permet l'installation et le développement des exploitations agricoles.

Vous n'êtes pas sans savoir que la spéculation foncière est néfaste à l'agriculture car elle entraîne:

- la perte de foncier agricole,
 - les flambées du prix des terres,
 - les problèmes de voisinage,
 - les installations précaires dues à des arrangements de famille de plus en plus tendus,
 - l'impossibilité d'installation hors cadre familial, due à la masse de capital requise et au démantèlement des exploitations entre habitat et foncier, lors des cessations sans suite.
- L'agence Crédit Agricole de St-Palais est en plein milieu du Pays Basque intérieur, où l'agriculture occupe une place économique très importante. Avec ce nouveau service d'agence immobilière vous allez contribuer à la

disparition de l'activité agricole.

Rien qu'en Amikuze, une dizaine de maisons et 40 hectares par an perdent leur vocation agricole, avec des prix de vente de 80.000€ le terrain à bâtir.

Sur les 150 hectares qui se vendent en agricole tout va à l'agrandissement, ce qui rend impossible l'installation hors cadre familial.

Pour finir, nous tenons à dénoncer, par rapport aux autres agences immobilières, qu'au sein du groupe Crédit Agricole, en un seul lieu, l'acheteur infortuné «*trouvera des réponses à sa demande d'habitat, de financement et même d'assurance*» comme l'affirme une de vos brochures. D'où des bénéfices et des parts de marché de l'immobilier assurés, car sur une affaire immobilière moins bien négociée, vous allez pouvoir vous rattraper sur le financement ou l'assurance.

Quelle est la place des paysans au sein du groupe Crédit Agricole?

Devons-nous nous passer de vos services?

Nous exigeons qu'au niveau de Saint-Palais, vous retiriez purement et simplement l'agence immobilière «*Square Habitat*». Sinon nous serons dans l'obligation d'employer d'autres formes d'action moins consensuelles. Veuillez agréer, monsieur le Directeur, nos sentiments les meilleurs.

ELB

Manu Robles-Arangiz toujours présent

LE 28 janvier 1982 décédait à Beskoitze Manu Robles-Arangiz qui depuis 1933, durant 49 ans, a été président du Syndicat ELA. C'est lui qui fut dirigeant du syndicat dans les dures années de guerre, d'exil et de clandestinité.

Né à Begoña le 26 août 1894, il s'est inscrit au PNV dès ses 15 ans et a participé en 1911 à la création de la Solidarité des ouvriers basques (premier nom d'ELA). En 1931 il est élu pour la première fois député au Cortes espagnol et est réélu en 1933 et 1936 sur la liste PNV.

Lors du soulèvement franquiste, il montra dès le début sa loyauté à la République. Ainsi, à la fin de la guerre, il s'installe en Iparralde à la tête d'une équipe dirigeante du syndicat. Cette équipe organise et tisse des liens importants avec des réseaux syndicaux internationaux, en participant à la création de confédérations ouvrières internationales.

Ses activités de résistance en Hegoalde lui ont valu en 1954 une condamnation de 8 années de prison pour avoir appelé à la grève générale en 1951. Grâce à de fortes pressions internationales il a été libéré au bout de 18 mois.

A la mort de Franco, Manu Robles-Arangiz est en lien étroit avec une nouvelle génération de syndicalistes qui reflète les changements sociaux de l'époque. Ces jeunes vont reprendre le flambeau en 1976 (III^e Congrès, Cuba) en insistant sur l'indépendance par rapport aux partis politiques et avec toute la confiance de Manu Robles-Arangiz.

Encore une fois, Manu avait vu juste. Cette équipe a réussi à faire d'ELA une référence dans la société basque: une organisation avec plus de 108.000 membres, plus de 9.000 délégués une équipe de militant(e)s impliqué(e)s dans la lutte pour un Pays Basque libre et un modèle de société digne et égalitaire.

En hommage à celui qui durant tant d'années a été la référence de l'organisation syndicale, en 1991 a été créée la Fondation Manu-Robles Arangiz à Bilbo. Plus près de nous, c'est en 2004 que cette Fondation a ouvert les portes en Iparralde. Toujours dans le même esprit de Manu Robles-Arangiz, ce local inter-associatif permet de former les nouvelles générations de militants et militantes d'Iparralde grâce aux nombreuses conférences et formations organisées tout le long de l'année.



Conflit nord-irlandais

cette avancée qu'il a qualifiée de «*gigantesque*», comparable à la décision de l'IRA, en juillet 2005, de renoncer à la violence après trente-cinq ans de conflit. Il y a quelques semaines, il avait indiqué que si le congrès de Sinn Féin confirmait ce virage politique «*il n'y aurait plus aucune raison ni aucune excuse pour que tout le monde ne partage pas le pouvoir dans un exécutif régional*». Le message à l'adresse de Paisley était clair.

Selon la feuille de route imposée par Londres et Dublin pour rétablir les institutions biconfessionnelles gelées depuis 2002, les Irlandais du Nord élargiront, le 7 mars, leurs représentants à l'Assemblée de Stormont, celle-ci devant investir, d'ici au 26 mars, un gouvernement DUP-Sinn Féin.

Une nouvelle fois, la pugnacité, la persévérance, le sens politique de Gerry Adams auront joué un rôle déterminant dans le déminage de la voie vers l'autonomie de l'Ulster. Des prisons anglaises au parlement de Stormont, le chemin parcouru par ce combattant de l'IRA est hors du commun. Il fait partie de cette race, trop rare, d'hommes politiques dont la stature aura permis à chacun de sortir la tête haute de conflits, de prime abord, inextricables. Il faut également saluer la clairvoyance de l'écossais Tony Blair qui a bien compris que l'immobilisme n'a pas sa place dans la recherche de solutions politiques aux problèmes politiques. L'Europe aurait besoin de davantage d'hommes de cette trempe pour construire une union respectueuse de ses réalités historiques.



Autonomie

LA proposition politico-institutionnelle présentée le 27 janvier par Batasuna interpelle tous les abertzale et plus spécialement les abertzale de gauche. Elle soulève un certain nombre de questions, sur les raisons de poser une revendication propre, la stratégie qu'elle suppose et la façon de faire, questions qu'il convient d'aborder non pour polémiquer mais parce que tout combat politique, pour être fécond, suppose la confrontation des points de vue.

Batasuna reprend à son compte le concept politique d'autonomie pour désigner sa revendication tactique vis-à-vis de l'Etat français sur le chemin de la pleine souveraineté. La proposition se base sur un diagnostic qui dessine la fin d'un cycle. Une nouvelle phase de lutte plus offensive est décrétée qui doit s'articuler sur la proposition en question servant de base aux rassemblements des forces et à de futures négociations avec l'Etat français.

Il ne s'agit pas ici de contester le droit à une organisation politique de présenter ses propositions ni la légitimité de Batasuna à avancer son propre projet. Pour autant, quelle est la logique, alors que depuis plusieurs années différents partis abertzale se sont réunis, à l'initiative de Batasuna au sein d'une commission Institution pour s'accorder sur une revendication institutionnelle commune aux abertzale au-delà du département? Le constat fait alors par tous était que la cacophonie des revendications ne permettait aucune visibilité, ni travail politique de fond. Cette revendication présentée le 1^{er} avril 2004 était approuvée par AB, Batasuna et EA ainsi que le groupe Matalaz.

Avec la nouvelle initiative de Batasuna on se croirait revenu trois ans en arrière quand chaque parti défendait SA propre revendication. Si elle semble répondre au besoin de compléter un corpus politique et idéologique propre à Batasuna, cette proposition vu l'emphase mise à sa présentation n'est pas destinée à rester sur une étagère. Quel est donc le but pour Batasuna? Faire cavalier seul sur son diagnostic, sa vision et sa revendication en essayant d'entraîner le plus de monde derrière lui ou bien chercher à consolider des alliances autour d'une stratégie commune vers la souveraineté?

Jakes Bortayrou

L'exemple de la situation qui prévalait jusqu'en 96 est à rappeler, quand l'avancée de la coordination de la gauche abertzale, HB, HA, EMA, EB était bloquée par l'attachement de ces deux dernières organisations à leur propre revendication institutionnelle. Le dépassement de ce blocage par le document «*Euskal Herria Eraiki*» en octobre 96 avait



«Avec la nouvelle initiative de Batasuna on se croirait revenu trois ans en arrière quand chaque parti défendait sa propre revendication»

permis la première manifestation d'envergure en faveur d'une institution début 97 et amorçait un cycle de mobilisation populaire permanent jusqu'alors inexistant sur la reconnaissance territoriale du Pays Basque nord, qui dure encore aujourd'hui. Car le débat autour des revendications institutionnelles depuis qu'il existe est bien celui-là: au-delà de l'étendue des compétences ou de l'aspect juridique d'un statut d'autonomie, c'est quel outil politique pour quelle stratégie.

La fonction d'une revendication tactique n'est pas seulement d'assurer le confort intellectuel de ceux qui la formulent, ni d'être la «*carte de visite*» d'un parti dans le champ politique, mais de permettre la mise en mouvement de plus larges secteurs sur un objectif intermédiaire subjectivement atteignable et objectivement gagnable. En bref, être un outil de conscientisation autant que de mobilisation pour créer de meilleures conditions à l'avancée vers des objectifs plus ambitieux. Avec deux risques opposés: mal calibrée une revendication tactique peut rester pure incantation ou amener à un enlisement sans perspective stratégique. Pour Batasuna on

est dans ce dernier cas avec la demande d'un département. C'est effectivement un vrai débat, et ce depuis le début, même si passer de la demande d'un département à revendiquer le droit des habitants du Pays Basque à être consultés sur leur avenir institutionnel est loin d'être négligeable dans la prise de conscience de constituer un sujet collectif de décision, étape incontournable dans une stratégie d'autodétermination. Pour autant la proposition d'autonomie telle que la formule Batasuna constitue-t-elle le bon outil pour avancer aujourd'hui?

Et cela amène l'autre question de fond que pose Batasuna: celle des blocages politiques répétés de la part de l'Etat français et de la stratégie pour les dépasser. Cette question travaille tous les partis abertzale et est à la source de la dynamique BATERA. Comment construire un rapport de force? Durcir l'affrontement, «*créer un problème*», sous quelles formes? Là encore le chemin est à trouver à la lumière des expériences, entre la radicalisation qui risque de déboucher sur l'isolement et l'élargissement qui peut diluer le projet politique. Affirmer que l'Etat français doit reconnaître le Pays Basque, OK. Mais comment l'y contraindre? A qui s'adresse l'appel au rassemblement des forces? Sur quelles forces sociales compte donc Batasuna pour concrétiser la stratégie proposée. Que doivent faire les abertzale organisés ou non? Se rallier, attendre pour voir? Comment se combine cette initiative avec la démarche BATERA, les tentatives de coalition électorales?

Enfin, même si on perçoit que Batasuna a évolué sur certains points comme la nécessité de construire une stratégie nationale à partir des réalités différentes des espaces géo-politiques qui compose Euskal Herria, on a l'impression désagréable de voir un peu se répéter la même façon d'agir que lors de sa création: bases politiques clés en main et timing sans complexe.

Il est encore trop tôt pour évaluer la portée de cette initiative d'une partie de la gauche abertzale et ses conséquences en Pays Basque nord. Espérons que les débats qu'elle suscitera porteront sur l'essentiel en évitant les anathèmes.

Sur votre agenda

Otsaila:

✓ **Vendredi 2, 20h, UZTARITZE** (salle Lapurdi). Assemblée générale extraordinaire d'Abertzaleen Batasuna pour décider de sa position en vue des prochaines échéances électorales.

✓ **Vendredi 2 et samedi 3, 21h, IZPURA** (salle Faustin Bentaberri). Représentations de «*Mémoire*» de la Scène de Pays Baxe Nafarroa, «*Mamie Mémoire*» par le Théâtre des Chimères.

✓ **Du 3 février au 11 mars, de 15h à 19h, sauf le mardi, BIARRITZ** (Crypte Sainte-Eugénie). Exposition de peintures de Lucia Landaluce. Entrée libre.

✓ **Vendredi 2, BAIONA, UZTARITZE, samedi 3 HAZPARNE, MAULE.** Concerts

de soutien à Gure Irratia.

✓ **Dimanche 4, 11h et 15h15, BAIONA** (Musée Basque). Les conteurs de l'association «*Et si on racontait...*» envahissent le Musée Basque à l'initiative des Amis du Musée. Contes en français, en gascon et en basque. Entrée libre.

✓ **Otsail ostegunak DONAPALEUN.** Laguntetxea, Herri Elkargoko gelan. **Otsailaren 1an.** Nafarroa eta Zuberoa. Mendeetan barna izan harremanen kronika. Jean-Louis Davant, euskaltzain, historialari eta idazlearekin.

Otsailaren 8an. Euskara elkarte bat: zer da? Esperientzia parte hartzailearen lekukotza. Topagunea euskara elkarten federazioko bi protagonistekin.

Sommaire

- Pour une relance du processus constitutionnel européen 4, 9 et 10
- Les Chroniques d'Alda! 5 à 8
- Un pas décisif dans la résolution du conflit nord-irlandais 10 et 11



Manifestation pour la libération de Filipe Bidart